

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES

**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

Serraval, le 24 mars 2014

Le Maire**A****Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval****74230 SERRAVAL**

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :**Dimanche 30 mars 2014
A 10 h 30****Ordre du jour :**

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Jean-Louis RICHARME



Affichée le : 24/03/2014

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°4 DU 30 MARS 2014: DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Patrice MALEYSSON, Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absent (excusé) : Patrice MALEYSSON

Patrice MALEYSSON a donné pouvoir à Stéphane PACCARD.

Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI a été élu secrétaire de séance.

PV_ELUS.

Objet : PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

-1-

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
ANNELY

Effectif légal du conseil municipal
15

Nombre de conseillers en exercice
15

COMMUNE :
SERRAVAL

Communes de moins de 1 000 habitants

Election du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de mars
à deux heures quatre minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SERRAVAL.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BERNARD-BERNARDET NICOLE	GOBBER CORINNE	LOYEZ JEAN-CLAUDE
BOISIER STEPHANE	GUIDON BRUNO	FRACARD STEPHANE
CLAVEL BENOIT	JOSSERAND NADIA	ROISINE PHILIPPE
GEORGES CHRISTOPHE	KNOEPFFLER-CARMINATI DOROTHEE	THIAFFEY-RENCOREL J-LUC
GILSON FREDERIC	LATHUILLE JULIE	

Absents¹ : MALEYSSON Patrice (excusé) a donné pouvoir à PACCARD Stéphane

.....

.....

1. Installation des conseillers municipaux²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Richard SAM maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. KNOEPFFLER-CARMINATI Dorothee a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Election du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. M. LATHUILLE Julie - M. GILSON Frédéric.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

-2-

Après le vote du dernier conseiller, à 4 h 44 immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes dépliés puis par le bureau en application de l'article L. 65 du code électoral ont été sans exception scellés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal sans mention de la cause de leur annulation. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 210
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral) aucun
 d. Nombre de suffrages exprimés (p - q) quinze
 e. Majorité absolue* neuf

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIZON Bruno	16	quinze
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages exprimés (p - q)
 e. Majorité absolue*

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages exprimés (p - q)

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire
 M. Bruno GUIZON a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre plus immédiatement supérieur.
 * Ne pas remplir la 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
 * Ne pas remplir la 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

-3-

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Bruno GUIZON (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Election du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 210
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral) aucun
 d. Nombre de suffrages exprimés (p - q) quinze
 e. Majorité absolue* neuf

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOBEREY Yvonne	15	quinze
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages exprimés (p - q)
 e. Majorité absolue*

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages exprimés (p - q)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint
 M. Yvonne GOBEREY a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

* Ne pas remplir la 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
 * Ne pas remplir la 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2. Election de deuxième adjoint

- 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2/30
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1/30
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) quinze
 - e. Majorité absolue * huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOISSEUR Stéphane	8	huit
LOTZ Jean Claude	4	quatre
RAUVESSON Rénée	3	trois

- 3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)
 - e. Majorité absolue *

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

- 3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)
 - e. Majorité absolue *

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.4. Proclamation de l'élection de deuxième adjoint
 M. Stéphane BOISSEUR a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Election de troisième adjoint

- 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2/30
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1/30
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) quinze
 - e. Majorité absolue * huit

* Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour
 * Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD-BERNARD Nicole	13	treize

- 3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)
 - e. Majorité absolue *

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

- 3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)
 - e. Majorité absolue *

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4. Proclamation de l'élection de troisième adjoint
 M. Nicole BERNARD-BERNARD a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Election du quatrième adjoint

- 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2/30
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze
 - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1/30
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) quinze
 - e. Majorité absolue * huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOTZ Jean Claude	8	huit
RAUVESSON Rénée	6	six
THAUVEY Renée Marie	7	sept

* Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour
 * Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) *15*
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... *0*
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... *15*
- e. Majorité absolue⁴ *8*

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>LOYEZ Jean Claude</i>	<i>0</i>	<i>zéro</i>
<i>PALEISSON Patrice</i>	<i>7</i>	<i>sept</i>
<i>THIATTEYREY CORA C. Luc</i>	<i>8</i>	<i>huit</i>

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Monsieur C. Luc THIATTEYREY CORA a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations¹⁵

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le *huit mars 2014*, à *09h30* heures, *huit* minutes, en double exemplaire¹⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), *[Signature]*
 Le conseiller municipal le plus âgé, *[Signature]*
 Les assesseurs, *[Signature]*
 Le secrétaire, *[Signature]*

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquiescée au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquiescée au deuxième tour.

¹⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

DEL 04272014.

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS.

Conseillers en exercice : 15
 Conseillers présents : 14
 Conseillers votants : 15
Résultats des votes
 pour : 15
 contre : 0
 abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création de quatre postes d'adjoints.

SEANCE N°4 : DEL_04272014. AFFICHAGE DU PROCES-VERBAL LE : 30 MARS 2014			
Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Stéphane BOISIER	Benoît CLAVEL
Christophe GEORGES	Frédéric GILSON	Corinne GOBBER	Nadia JOSSERAND
Dorothée KNOEPFFLER- CARMINATI	Julie LATHUILLE	Jean-Claude LOYEZ	Patrice MALEYSSON Absent
Stéphane PACCARD	Philippe ROISINE	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL	